

**114 - Transport routier interurbain**

**Propositions financières Budget Primitif 2014**

**Rapport n° CG/2013/46**

**Résumé :**

L'organisation des lignes régulières interurbaines du Réseau 67 relève des compétences obligatoires du Conseil Général et représente un enjeu majeur dans la politique de la collectivité, pour contribuer à l'aménagement et au développement des territoires bas-rhinois.

L'adoption du schéma directeur des transports et des déplacements, le 10 décembre 2007, a prévu une évaluation des lignes régulières du Réseau 67. Celle-ci a été conduite en 2012/2013 et s'est traduite par une nouvelle organisation du Réseau 67 depuis le 1er septembre 2013, à l'exception des lignes du bassin de Strasbourg, dont l'évaluation est encore en cours.

Parallèlement, les travaux du Transport en Site Propre Ouest (TSPO), entre Strasbourg et Wasselonne sur l'axe de la RD1004, se poursuivent avec les aménagements à Wasselonne, Furdenheim et Ittenheim.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014
PAT	Direction de la mobilité	25 478 393€
	<b>TOTAL</b>	25 478 393€

**1141 – Fonctionnement du Réseau 67**

**Crédits proposés pour le BP 2014 : 19 378 393€**

*Crédits inscrits au BP 2013 : 29 317 300,00 €*

*(baisse importante due pour une grande part à un transfert sur la ligne « transport scolaire »)*

Le Conseil Général du Bas-Rhin met en place au travers du Réseau 67, une offre de transport, en complément des lignes TER, organisées par la Région Alsace.

Au cours de l'année scolaire 2012 -2013, le Conseil Général a engagé une démarche approfondie de révision du Schéma Départemental des Transports et des Déplacements adopté en décembre 2007, à l'exception des lignes du bassin de Strasbourg.

Cette démarche s'est concrétisée au 1<sup>er</sup> septembre 2013 avec la mise en œuvre d'un nouveau réseau qui ne conserve que les lignes les plus performantes, soit 48 lignes en lieu et places de 62 lignes auparavant.

Certaines lignes régulières ont abouti à la création de lignes scolaires pour maintenir les liaisons de transport scolaire, ce qui se traduit par des transferts de charge entre le budget de fonctionnement du Réseau 67 et le budget de fonctionnement des transports scolaires. Au global, l'économie pour le Conseil Général est toutefois de l'ordre de 3 millions d'euros annuels suite à une optimisation de l'ensemble de nos lignes, tout en maintenant la gratuité hors lycéens.

En revanche, le passage de la TVA de 7% à 10 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 a un impact d'environ 800 000 € sur les crédits de fonctionnement 2014.

Cet impact est tempéré par la démarche d'assujettissement à la TVA engagée par le Conseil Général vis-à-vis de l'administration fiscale qui devrait aboutir à une récupération d'environ 300 000 € par an sur le budget global des transports (transports scolaires et Réseau 67)

Ce budget repose sur les principaux postes de dépenses suivants :

<b>Investissements :</b>	<b>1 181 000,00 €</b>
➤ le contrat de délégation de service public des lignes interurbaines du bassin de Strasbourg étant conclu sous la forme d'un affermage, c'est l'autorité délégante qui assume la charge des investissements nécessaires au fonctionnement du Réseau 67, dont l'acquisition d'autocars, d'information en temps réel des voyageurs...	531 000,00 €
➤ un nouveau programme intitulé "aménagement en faveur des transports collectifs" permet de poursuivre les aménagements de voirie en faveur du Réseau 67, tels que la liaison vers Truchtersheim ou le site propre sur la D468 au Sud de Plobsheim avec le soutien financier de la CUS pour 60 % (ces crédits étaient précédemment inclus dans le mode d'action 1143).	250 000,00 €
➤ billettique Badgéo : derniers investissements pour la clôture des opérations de déploiement des équipements billettique à bord de tous les cars des lignes du Réseau 67.	234 000,00 €
➤ études et travaux gare routière : le site de la gare routière des Halles à Strasbourg nécessite une profonde remise à niveau. Ce constat est désormais partagé par l'ensemble des acteurs, dont la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg. Les crédits proposés doivent permettre de poursuivre les différentes études d'insertion, tant de la nouvelle installation qui pourrait s'inscrire dans le cadre du projet urbain de déconstruction du parking des Halles P3, que d'un site déporté de stockage des autocars entre deux rotations.	116 000,00 €
➤ Centrale de mobilité : crédits nécessaire au renouvellement de la centrale de mobilité.	50 000,00 €
<b>Fonctionnement :</b>	<b>18 197 393,00 €</b>
➤ contribution financière à la DSP interurbaine (23 lignes du Réseau 67, ainsi que la gestion de toute la billettique Badgéo, la gare routière des Halles à Strasbourg), qui accueille 80% des voyageurs non scolaires du département	9 427 306,00 €
➤ contrats d'exploitation des lignes du Réseau 67 à l'exception des lignes de la DSP du bassin de Strasbourg	5 654 206,00 €
➤ compensations tarifaires à la CTBR, titulaire de la DSP du bassin de Strasbourg du fait des réductions sur les tarifs accordées à certains clients par le Conseil Général (Interjeunes, Intermobilité, ½ tarif si abonnement de travail SNCF..)	1 056 583,00 €
➤ application des accords sur les tarifications combinées et intégrées avec la Communauté Urbaine de Strasbourg	822 430,00 €
➤ gestion et fonctionnement de la billettique Badgéo	457 296,00 €
➤ actions de promotion sur le Réseau 67, y compris l'impression des fiches horaires	210 652,00 €
➤ subvention de fonctionnement aux transports à la demande mis en œuvre par les communautés de communes (13 en service)	200 000,00 €

➤ fonctionnement de la centrale départementale d'informations et de réservation Infos Réseau 67 (y compris pour des transports à la demande de certaines communautés de communes)	190 635,00 €
➤ participation au fonctionnement du système d'information multimodal régional (www.vialsace.eu), service internet commun aux 10 autorités organisatrices de transports collectifs en Alsace	89 500,00 €
➤ dépenses d'entretien des poteaux d'arrêts du Réseau 67	58 200,00 €
➤ dépenses d'entretien, location des véhicules du Réseau 67 et frais d'électricité : les grosses opérations de maintenance sur les véhicules de la DSP, hors accident, sont financées par le propriétaire, de même qu'une éventuelle location de véhicules de renfort ponctuel du parc. Les frais d'électricité correspondent au fonctionnement des nouveaux équipements mis progressivement en service sur l'axe du TSPO.	25 585,00 €
➤ taxe sur la publicité extérieure, relative au pelliculage "Réseau 67" du bâtiment de la gare routière des Halles à Strasbourg	5 000,00 €

### **Création d'un tarif groupe sur le Réseau 67 :**

Evoquée lors de la réflexion sur le tarif unique en 2011, la mise en œuvre d'un tarif « groupe » sur le Réseau 67 devient aujourd'hui une demande forte de la part d'un nombre important de clients.

De manière à proposer un tarif attractif tout en limitant le risque sur les recettes, il est proposé la création d'un tarif « groupe » dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- libre-circulation jusqu'à minuit le jour de l'achat
- validité jusqu'à 5 personnes
- prix = 14 €
- accès à toutes les lignes du Réseau 67, y compris les lignes touristiques (hormis les deux lignes vers Europapark n° 271 et 531).

En contrepartie de la création de ce titre, le titre touristique « journée » individuel à 4 € serait supprimé. Les clients individuels auront désormais la possibilité d'acheter également sur les lignes touristiques, le ticket unitaire à 2 €.

Par ailleurs, l'ensemble des titres ou abonnements du Réseau 67 seraient dorénavant reconnus sur les lignes touristiques.

### **1143 – Transport en Site Propre Ouest (TSPO) – Bus Express**

La première phase du projet du TSPO, entre Wasselonne et Ittenheim, inscrite pour 30 millions d'euros au Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013, a été déclarée d'utilité publique le 16 janvier 2012.

Conformément aux engagements pris par le Département, en parallèle de l'enquête parcellaire conduite en 2013 pour les acquisitions foncières, les premiers travaux ont été réalisés, avec la mise en service à la rentrée de septembre 2013, du terminus et parking de Wasselonne-Collège et du parking-relais et des voies bus de Marlenheim-Est. Des travaux de finition restent en cours, avec l'installation définitive d'abris voyageurs, d'une information en temps réel du fonctionnement des lignes et de bornes de ventes et rechargement de titres de transport.

Cette première phase se complètera par une deuxième sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat (RN4 / A351), qui finalise la mise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique prévue courant 2014. Le cofinancement de ces travaux par le Département est inscrit à la

fois dans ce mode d'action, mais également dans notre intervention en faveur du réseau routier national (1214 – PDMI plan de modernisation des itinéraires).

Il est proposé de ventiler les crédits 2014 comme suit :

- 50 000 € pour les acquisitions foncières, qui sont jusqu'à présent majoritairement réalisées à l'amiable,
- 50 000 € en faveur des crédits d'études, notamment les frais de maîtrise d'œuvre, pour la dernière tranche opérationnelle du TSPO sous maîtrise d'ouvrage départementale (portion Marlenheim-Furdenheim),
- 6 000 000 € pour poursuivre les travaux du TSPO, avec en particulier l'aménagement de deux carrefours à giratoire à Wasselonne (RD1004/RD112 et RD1004 / station Total), de la traversée de Furdenheim (station) et de l'entrée Est d'Ittenheim (voie bus dans le sens Strasbourg-Wasselonne et station).

### Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
1141	Réseau 67	29 317 300,00 €	19 378 393,00 €
1143	Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO)	7 800 000,00 €	6 100 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2014 dans l'axe d'intervention "114-Transport routier Interurbain", pour un montant total de 25 478 393 €.*

*Par ailleurs, le Conseil Général :*

- *approuve la création d'un tarif groupe journée sur le Réseau 67 selon les modalités suivantes :*
  - *libre-circulation jusqu'à minuit du jour de l'achat*
  - *groupe de 1 à 5 personnes*
  - *prix fixé à 14 €*
  - *accès à toutes les lignes du Réseau 67, y compris les lignes touristiques (à l'exception des deux lignes n° 271 et 531 qui desservent Europapark),*
  - *décide par conséquent de la suppression du tarif individuel journée de 4 € existant sur les lignes touristiques du Réseau 67, et de la généralisation de la gamme tarifaire du Réseau 67 à l'ensemble des lignes touristiques.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL